OO/HO

## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2012-<u>863</u>/PRES/PM/MEF portant renouvellement de mandat d'un Administrateur au conseil d'administration de ECOBANK BURKINA.

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VISHIEN

VU la constitution;

- VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;
- VU la loi n° 025/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics ;
- VU le décret n° 2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des sociétés d'Etat ;
- VU le décret n°2012-588/PRES/PM du 12 juillet 2012 portant attributions des membres du Gouvernement;
- Sur rapport du Ministre de l'économie et des finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 septembre 2012;

## DECRETE

ARTICLE 1

: Le mandat d'Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de l'économie et des finances au conseil d'administration de ECOBANK BURKINA de Monsieur Jacques ZIDA, Mle 09 637 B, Administrateur des services financiers est renouvelé pour un dernier mandat de trois (03) ans.

ARTICLE 2:

Le Ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 novembre 2012

Blaise COMPAORI

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA